

## CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2019

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### DELEGATION DE SIGNATURE – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

##### Rapport de Monsieur Frédéric BOUCHET

Conformément à l'article L.2122.21 du code général des collectivités territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que vous m'avez accordé par délibération du 16 avril 2014, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions qui ont été prises pour la période du 30 novembre au 21 janvier 2019, à savoir :

- 1) Décision en date du 30 novembre 2018 prise par le maire ou son représentant pour déclarer sans suite la procédure de marché public portant sur le remplacement d'un module de saut de skate-park conformément aux dispositions de l'article 98 du décret 2016-360 du 25/03/2016.
- 2) Décision en date du 30 novembre 2018 prise par le maire ou son représentant pour signer le contrat d'exploitation du spectacle « Le marchand de planètes » avec l'association Jarnibleu d'Etang sur Arroux qui a eu lieu le vendredi 28 décembre 2018 à 17h30 au Palace. La Ville de Louhans-Châteaurenaud a versé à l'association la somme de 630 € et a pris en charge la location du matériel technique, les frais de SACD, de SACEM, de CNV et les repas pour l'équipe artistique et technique.
- 3) Décision en date du 18 décembre 2018 prise par le maire ou son représentant pour renouveler l'adhésion au Réseau des Hôtels-Dieu et Apothicaireries pour 2018 et de régler la cotisation de 100,00 € correspondante.
- 4) Décision en date du 18 décembre 2018 prise par le maire ou son représentant pour attribuer le marché de travaux de mise en enrobé d'un cheminement piéton avenue du Docteur Jean Vial pour un montant de 31 188,00 € TTC à l'entreprise SAS Pascal GUINOT de Montchanin, offre la plus avantageuse des 3 entreprises consultées.
- 5) Décision en date du 4 janvier 2019 prise par le maire ou son représentant pour conclure un marché de maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la promenade des Cordeliers pour un montant de 20 000 € HT avec le groupement solidaire composé des entreprises ARCAD'26 de Louhans et THE GOOD FACTORY de Caluire et Cuire (69), offres la plus avantageuse des 5 entreprises consultées.
- 6) Décision en date du 9 janvier 2019 prise par le maire ou son représentant pour la suppression au 31 décembre 2018 de la sous régie de recettes pour l'encaissement des redevances et droits de services à caractère social pour la crèche multi-accueil et le service périscolaire de Louhans-Châteaurenaud pour les sommes de faibles montants, suite au transfert de compétence « petite enfance-structure d'accueil collective » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'.
- 7) Décision en date du 9 janvier 2019 prise par le maire ou son représentant pour la suppression au 31 décembre 2018 de la sous régie de recettes pour l'encaissement des abonnements à la bibliothèque, suite au transfert de compétence « service bibliothèque » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'.
- 8) Décision en date du 18 janvier 2019 prise par le maire ou son représentant pour l'attribution d'un marché de démolition de l'ancienne cantine scolaire de l'école Henri Vincent pour un montant de 69 992,00 € HT avec l'entreprise PELICHET TP de Blanzay (71), l'offre la plus avantageuse des 3 entreprises consultées.
- 9) Décision en date du 18 janvier 2019 prise par le maire ou son représentant pour mettre gratuitement à disposition de l'association du Gospel Louhans une salle de l'école municipale de musique, chaque jeudi de 20h30 à 22h30 hors vacances scolaires, pour une durée d'un an à compter de la signature de la convention, renouvelable deux fois pour la même durée.

**Décision : Dont acte**

#### FIANANCES PUBLIQUES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et avec 7 ABSTENTIONS (Mmes BONIN, RAMEAU, REYMONDON et MATHY et MM. JUILLARD, COMPAGNON et LONGIN) PREND ACTE de la tenue d'un débat sur la base d'un rapport de présentation des orientations budgétaires 2019.

**COMMANDE PUBLIQUE – CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE LOUHANS-CHATEAURENAUD ET LE CENTRE HOSPITALIER DE LA BRESSE LOUHANNAISE POUR DES INTERVENTIONS TECHNIQUES PONCTUELLES**

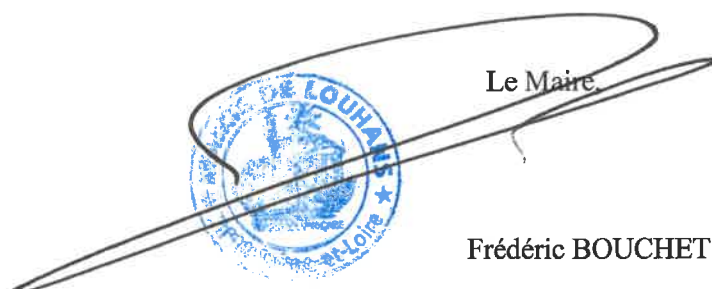
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** les termes de la convention concernant une prestation de services entre la Ville de Louhans-Châteaurenaud et le Centre Hospitalier de la Bresse Louhannaise à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour une durée de 3 ans, renouvelable chaque année par tacite reconduction, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents afférents à cette décision.

**CULTURE – ADHESION A LA CHARTE QUALITE DE L'OFFICE DU TOURISME ET INSCRIPTION DANS LE DISPOSITIF BRESS'PASS POUR L'HOTEL-DIEU**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion de la Ville de Louhans-Châteaurenaud à la « Charte confiance accueil », **FIXE** l'offre promotionnelle applicable à l'Hôtel-Dieu comme suit : une place gratuite pour une place adulte achetée, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents inhérents à l'adhésion et à la mise en œuvre de ladite charte.

**VŒUX ET MOTIONS – MAINTEN DU 2<sup>ème</sup> SMUR DE LONS-LE-SAUNIER**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, **EMET LE VŒU** de préserver la 2<sup>ème</sup> ligne du SMUR de Lons-le-Saunier et son financement, **SOLLICITE** du Ministère de la santé, de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté et du représentant de l'Etat de reconsidérer la situation au vu des enjeux de santé publique.



Le Maire.

Frédéric BOUCHET

*Affiché à la Mairie de LOUHANS-CHATEAURENAUD et à l'annexe de la Mairie à CHATEAURENAUD  
le 05 FEV. 2019*

Les délibérations, revêtues de leur caractère exécutoire, sont consultables au Secrétariat Général aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.